

**Dossier de conseil**

Maison des services – espace cuivre

**ORDRE DU JOUR**

**Vie institutionnelle**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 02 septembre 2021
3. Retrait de Villedieu Intercom du SDEM50
4. Adhésion de Villedieu Intercom au SDEM50 – transfert de l'exercice de la compétence « infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène »,
5. Programme 1 – mission 1 – Attractivité, tourisme, culture et métiers d'art
6. Programme 1 – mission 2 – Développement économique, commerce artisanat, formation et numérique
7. Programme 1 – mission 3 – Habitat, urbanisme et agriculture
8. Programme 2 – mission 1 – Finances, représentation de l'institution
9. Programme 2 – mission 2 – Ressources humaines, et politique contractuelle
10. Programme 2 – mission 3 – Suivi de mandat, communication et labels
11. Programme 3 – mission 1 – Entretien des bâtiments et travaux
12. Programme 3 – mission 2 – Déchets et entretien des cours d'eau
13. Programme 3 – mission 3 – Chemins de randonnée, SPANC et assainissement
14. Programme 4 – mission 1 – Education, jeunesse, PESL et sports
15. Programme 4 – mission 2 – Mobilités, intermodalités et plan de relance
16. Programme 4 – mission 3 – Maison France services, solidarités et santé

**Direction du développement territorial et de l'attractivité**

17. Projet de protocole d'accord entre le Département et les 8 EPCI dit « pacte de retrait »
18. Autorisation de signature de la convention de co-financement d'un poste de manager de commerces
19. Pépinière d'entreprise – développement atelier du cuivre
20. Projet Maison des métiers d'art – achat de la maison de l'étain
21. Subvention au comice agricole de Percy-en-Normandie
22. Appel à projet pour la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT)

**Direction des ressources, de la performance publique et de l'appui aux communes**

23. Attribution d'un fonds de concours à la commune de La Trinité
24. Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022

25. Répartition 2021 du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

### **Direction du développement durable et du cadre de vie**

26. Avenant à la convention avec la FDGDON pour la lutte contre les rongeurs aquatiques – année 2021
27. Choix du schéma de collecte des déchets ménagers
28. Exonération des locaux commerciaux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022
29. Convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers des professionnels – avenant n°2
30. Enquête publique pour le projet d'extension de la capacité de prélèvement dans le Sienne sur la nouvelle prise d'eau du pont de la Dîme
31. Vente du groupe électrogène du parking de la maison de services

### **Direction de la cohésion et des services aux habitants**

32. Evolution du conventionnement CAF
33. Subventions sport et jeunesse

### **Questions diverses**

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 octobre 2021

Date de convocation : 08 octobre 2021  
Nombre de conseillers : En exercice : 46 Présents : 38 Votants : 39

Certifié exécutoire compte tenu de :

- L'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 21.10.2021 au 21.11.2021
- La notification faite le 21.10.2021

L'an deux mille vingt et un le 14 octobre, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé dans l'espace cuivre de la maison des services, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Jean-Patrick AUDOUX, Catherine BAZIN, Anne-Sophie BELLENGER, Daniel BIDET, Serge BOSSARD, Véronique BOURDIN, Françoise CAHU, Isabelle CHAMPBERTAULD, Léon DOLLEY, Mélinda DUPONT, Alain EUDELIN, Ghislaine FOUCHER, Liliane GARNIER, Mireille GENDRIN, Jean-Louis PICOT, Gilles GUERARD, Nicolas GUILLAUME, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Marie-Odile LAURANSON, Damien LEBOUVIER, Yves LECOURT, Philippe LEMAÎTRE, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Yohann LEROUTIER, Michel LHULLIER, Pierrick COCHARD, Pierre MANSON, Sylvie MARIE, Marina MULLER, Patrick ORANGE, Samuel PACEY, Stéphane PRIMOIS, Pascal RENOUF, Daniel TOURGIS, Charly VARIN, Daniel VESVAL.

### **Etaient absents excusés :**

Mesdames et messieurs Marie-Andrée MORIN, Jean LE BEHOT, Valérie BIDET, Ludovic BLIN, Julien LEFEVRE, Bernard LEMASLE, Serge LENEVEU, Thierry POIRIER

### **Etait absent représenté :**

Madame Nadine GESNOUIN est représentée par Jean-Louis PICOT  
Monsieur Jean-Marie LIGNEUL est représenté par Pierrick COCHARD

### **Procurations :**

- Monsieur Thierry POIRIER donne procuration à Philippe LEMAÎTRE

Secrétaire de séance : Daniel VESVAL

## VIE INSTITUTIONNELLE

CC-14-10-2021	Désignation d'un secrétaire de séance	
---------------	---------------------------------------	--

Monsieur Daniel VESVAL, désigné conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

CC-14-10-2021	Approbation du compte rendu du 02 septembre 2021	
---------------	--	--

Monsieur le Président demande à l'auditoire s'il y a des remarques à formuler sur le fond du compte-rendu de la réunion du 02 septembre 2021.

Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

CC-14-10-2021	Retrait de Villedieu Intercom du SDEM50	<b>Délibération n° 2021-160</b>
---------------	---	---------------------------------

Rapporteur : Charly VARIN

Vu, l'article L 5721-6-3 du code général des collectivités territoriales

Vu, la délibération n°2021-058 du conseil communautaire en date du 18 mars 2021

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire a décidé, lors de sa séance du 18 mars 2021, de rétrocéder la compétence « distribution d'énergie électrique » à ses communes membres, compétence pour laquelle Villedieu Intercom adhérait au syndicat mixte du SDEM.

Depuis, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, Villedieu Intercom ne détient plus cette compétence, elle ne peut plus être membre du syndicat au titre de la compétence « distribution d'énergie électrique ». Le CGCT n'organisant aucun retrait « de fait » d'un membre suite à la restitution d'une compétence, il convient au conseil communautaire de délibérer et de solliciter son retrait du SDEM.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide**

- **De solliciter son retrait du SDEM au titre de la compétence « distribution d'énergie électrique » sur le fondement de l'article L. 5721-6-3 du CGCT**

CC-14-10-2021	Adhésion de Villedieu Intercom au SDEM50 – transfert de l'exercice de la compétence « infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène »	<b>Délibération n° 2021-161</b>
---------------	--	---------------------------------

**Rapporteur :** Charly VARIN

- VU, la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
- VU, le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2224-37 permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,
- VU, les statuts du SDEM50 ratifiés par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2020 et notamment l'article 3.4 habilitant le SDEM50 à assurer, pour les membres qui lui ont confié cette compétence, la création et/ou exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules au « gaz naturel véhicules (GNV) ou hydrogène, y compris le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures » ;
- VU, l'article 5.1 de statuts du SDEM50 qui disposent que « peut aussi devenir adhérent du Syndicat tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ne disposant pas de la compétence « électricité » ;
- VU, la délibération n°2021-059 de la communauté de communes VILLEDIEU INTERCOM en date du 18 mars 2021 portant modification statutaire afin, notamment, d'exercer la compétence infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article 5-2 des statuts du SDEM50, le transfert de la compétence « infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène » suppose les délibérations concordantes du SDEM50 et de l'EPCI ;

CONSIDERANT le souhait du syndicat de participer à l'appel à projets de l'ADEME intitulé « H2-mobilité, écosystèmes de mobilité hydrogène » aux côtés du Département de la Manche afin de développer les installations sur le territoire ;

CONSIDERANT que VILLEDIEU INTERCOM doit désigner deux représentants pour siéger au sein du Collège EPCI (EPCI membres n'ayant pas transféré la compétence électricité), au titre de l'article 6.1 des statuts du SDEM50 ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de délibérer sur la demande d'adhésion au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche au titre de cette compétence à compter du 14/10/2021 ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide**

- **D'adhérer au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) au titre de la compétence « infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène » prévue à l'article 3.4 des statuts du SDEM50 ;**
- **De désigner les deux représentants suivants comme délégué(s) de VILLEDIEU INTERCOM appelés à siéger au sein du collège électoral EPCI :**

- M /MME

- M/MME

- De charger Monsieur le Président de Villedieu INTERCOM de procéder à toutes les formalités utiles à cette adhésion et ce transfert de compétence.

CC-14-10-2021	Programme 1 – Mission 1 – Attractivité, tourisme, culture et métiers d'art	Délibération n° 2021-162
---------------	--	--------------------------

**Rapporteur :** Charly VARIN

## Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Comment faire savoir aux entrepreneurs, aux investisseurs, aux donneurs d'ordre et aux habitants que le territoire de Villedieu Intercom et plus globalement le sud-Manche est le territoire qui peut le mieux répondre à leurs attentes ?

En étant, nous, ici et partout ailleurs, les premiers ambassadeurs de notre territoire, en développant l'attractivité, en modernisant notre offre touristique, en développant l'offre culturelle locale et en valorisant les métiers d'art qui sont une vraie spécificité locale qui permettent de faire exister Villedieu Intercom dans la compétition des territoires. Pour attirer toujours plus de visiteurs, un territoire doit offrir une expérience de séjour.

## Politiques publiques existantes et/ou réalisées

### Attractivité, tourisme :

- Renforcer l'attractivité de la ville centre en créant une structure parapublique pour la gestion de l'office de tourisme vitrine des métiers d'arts pour porter les orientations de la politique touristique de l'Intercom.
- Valoriser le patrimoine touristique et culturel en créant des circuits de randonnées à thèmes.
- Développer les animations d'envergure intercommunale.
- Sensibiliser les hébergeurs au classement et à la démarche qualité.
- Etendre la taxe de séjour à tout le territoire pour obtenir des moyens visant à financer la politique touristique territoriale.

### Culture :

- Promotion et développement des trois médiathèques en direction des publics.
- Participer au soutien de la culture sur le territoire pour les actions d'envergure intercommunale (Pluies de Juillet, Cirque Trottola, Association Roc en Baie...).
- Mener une réflexion sur la structuration de l'offre culturelle du territoire (Ex : transfert du cinéma)
- Mener une réflexion sur le développement de « Ville en Scènes »

### Métiers d'Arts :

- Placer l'accueil et l'installation d'artisans d'art et les accompagner pour en faire le noyau dur de l'attractivité touristique de Villedieu.
- Créer une structure spécifique aux Métiers d'Art pour favoriser l'accueil et assurer la promotion (Maison des métiers d'Arts de Normandie, Showroom, résidence d'artistes).
- Veiller à la transmission des savoir-faire et sensibiliser les jeunes enfants à l'artisanat, favoriser la transmission du savoir (Ecole des Savoir-Faire)
- Travailler avec les professionnels à forte notoriété (Fonderie de cloches, Zoo de Champrépus) pour proposer des opérations à l'échelle nationale.



Intitulé	Etat de réalisation
Redéfinir les priorités de la compétence Culture : développement de l'offre, gestion d'un réseau des médiathèques, école de musique et de danse, cinéma, programmation Villes en scène, accueil et soutien aux événements culturels (Papillons de Nuit, Pluies de Juillet...)	Favorable / En cours.
Développer un nouvel axe de développement touristique basé sur le tourisme vert, la randonnée, la valorisation des pratiques agricoles dans les 27 communes.	Favorable / En cours
Faire évoluer la politique touristique en créant un service commercialisation de séjours clés en main ; avec pour objectif principal de faire venir plus de visiteurs et allonger la durée des séjours.	Favorable
Poursuivre et confirmer les actions orientées vers les Métiers d'Arts à budget constant.	Favorable / En cours
Mettre en place des opérations hors les murs par l'office de tourisme	Favorable
Encourager les municipalités à favoriser l'accueil des camping-cars, via des équipements dédiés éligibles au fonds de concours.	Favorable
Travailler étroitement avec le PETR sur la démarche UNESCO (St Martin Le Bouillant, St Pois)	Favorable / En cours
Faire évoluer les médiathèques en proposant une offre élargie autour de la culture, des animations et du tourisme.	Favorable
Favoriser le bénévolat dans le domaine de la culture : mise en place d'une reconnaissance du bénévole (soirée du bénévolat, chéquier des bénévoles)	Favorable
Création d'une maison des métiers d'art Normand	Favorable / En cours.
Développer l'école de savoir-faire et le projet l'Outil en Main et créer un prix des métiers d'art et de l'intelligence de la main	Favorable
Développer la démocratie citoyenne participative à travers d'outils et rencontres dans les communes	Favorable / En cours
S'appuyer sur les technologies pour communiquer sur les événements locaux institutionnels et événementiels (SMS, applications)	Favorable

L'assemblée précise qu'un point de vigilance particulier sur la problématique de la musique doit être mis en place.

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

#### **Décide,**

- **De valider ce programme 1 mission 1 – Attractivité, tourisme, culture et métiers d'art du projet de mandat 2020-2026**

CC-14-10-2021	Programme 1 – Mission 2 – Développement économique, commerce artisanat, formation et numérique	Délibération n° 2021-163
---------------	--	--------------------------

**Rapporteur :** Marina MULLER

## Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Villedieu Intercom, un territoire actif et attractif ? L'emploi y est au plus haut avec un taux de chômage de 5 % avant la crise sanitaire, un des plus faibles de Normandie. Ce faible taux de chômage induit des problématiques de recrutement de main d'œuvre qualifiée qu'il sera nécessaire de travailler en lien avec la Région et les partenaires de l'emploi. L'intercommunalité s'emploiera à développer tous les dispositifs à même de favoriser l'activité économique sur les zones d'activités, mais aussi dans le cœur de la ville centre et les centre-bourgs des communes. Le maintien d'un monde rural actif et dynamique est une clé de la bonne santé économique du territoire.

Stimuler l'activité économique du territoire en apportant des moyens d'investissement, en aidant les entreprises à se créer ou à se développer.

Contribuer, comme puissance publique, aux côtés des collectivités et des acteurs économiques, au développement, à l'attractivité et à la compétitivité du territoire et investissant, en fédérant les acteurs locaux et en proposant des animations en lien avec les dynamiques associatives et le label territoire d'industrie. L'avenir des professionnels du territoire passe par la conversion au numérique avec les accès au très haut débit et le développement des usages.

## Politiques publiques existantes et/ou réalisées

### Développement économique, commerce, artisanat et ZA

- Faire un diagnostic complet des situations disponibles sur le territoire (commerces, savoir-faire,...)
- Développer ou intégrer un dispositif visant à assurer un développement économique offensif pour le territoire et notamment pour l'accueil d'entreprise sur les 2 zones d'activités stratégiques.
- Travailler avec les communes membres pour favoriser le développement économique endogène sur les communes en accompagnant les entreprises dans leurs projets de développement.
- Travailler sur la fiscalité professionnelle (CFE, FPZ)
- Travailler sur la mise en place d'un marketing territorial pour permettre l'identification du territoire, l'attractivité du territoire.
- Travailler à une politique de réserves foncières attractives sur le territoire
- Travailler à une évolution de la filière étain-cuivre sur Villedieu (reprise de l'Atelier du Cuivre).
- Dynamiser les commerces à travers des opérations événementielles fortes.
- Travailler sur la fiscalité des commerces vides en lien avec les communes pour favoriser la baisse des loyers pour les rendre plus proche du marché et en tenant compte du contexte économique.
- Mettre en place un système fidélité et de chèques cadeaux unique et commun à tous les commerces du territoire.

### Formation

- Favoriser les partenariats avec les écoles de formation.
- Préserver le savoir-faire et développer les compétences dans les métiers des métaux
- Créer un forum des formations à Villedieu à destination des 4ème / 3ème (PESL)
- Réflexion à la création d'une Ecole de Production.

### Numérique

- Travailler au redressement de la situation financière de Manche Numérique sous l'égide du M9.
- Accompagner Manche Numérique dans la réalisation de la phase 1 du projet FTTH (canton de Percy et St Pois)
- Préparer la phase 2 du projet FTTH pour y inclure la totalité du territoire
- S'appuyer sur Manche Numérique pour développer les usages en direction des usagers (pôle de service...) et des collectivités

Intitulé	Etat de réalisation
Accueillir des entreprises (projets exogènes), et accompagner le développement des entreprises du territoire (projets endogènes) avec une offre raisonnée de foncier	Favorable / En cours
Maintenir une offre de proximité et consolider les forces économiques du territoire (OCM, aide au loyer, association des commerçants...)	Favorable / En cours
Favoriser le développement de la vente directe par le producteur (locaux partagés, regroupements, vente ambulante de productions locales.)	Favorable
Intégrer les nouveaux modes d'achats de consommations (e-commerce, le Rack, Plan transition numérique).	Favorable / En cours
Accompagner l'association des commerçants dans la promotion du dispositif de chèques cadeaux unique et commun à tous les commerces du territoire.	Favorable / En cours
Poursuivre le déploiement et le financement du réseau fibre optique FTTH à échéance 2026 via Manche Numérique	Favorable / En cours
Travailler à la mise en place du dispositif 1 formation = 1 emploi porté par la Région	Favorable
Développer une nouvelle zone d'activité de haute qualité environnementale et économe en terme de foncier « ZA Bertochère » sur la commune de Fleury	Favorable
Mettre en place une politique de commercialisation incitative pour les entreprises qui réalisent des investissements visant la baisse de la consommation d'énergies (aide à l'immobilier TPE/PME conditionnée à des actions durables).	Favorable
Travailler à la mise en œuvre opérationnelle de l'Ecole de Production, dans l'ancien lycée St Joseph	Favorable / En cours
Consolider l'offre de coworking (Le Rack) et participer à la création de nouveaux espaces de travail collaboratif.	Favorable / En cours

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide,**

- **De valider ce programme 1 mission 2 – Développement économique, commerce artisanat, formation et numérique du projet de mandat 2020-2026**

CC-14-10-2021	Programme 1 – Mission 3 – Habitat, urbanisme et agriculture	Délibération n° 2021-164
---------------	---	--------------------------

**Rapporteur :** Léon DOLLEY

## Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Confronté comme d'autres collectivités aux enjeux sociétaux, économiques et écologiques, Villedieu Intercom, qui agit dans un contexte de contraintes accrues, se doit d'inventer de nouvelles réponses afin de répondre aux enjeux des années à venir.

La construction d'un Plan Local d'Urbanisme sera un travail conséquent pour ce mandat car il dessinera le territoire pour les 15 prochaines années. Il devra conjuguer un développement économique en hausse mais non consommateur de surface agricole, tout en garantissant la possibilité d'un habitat adapté aux attentes des nouveaux ménages et du vieillissement de la population.

Co-construit en lien avec l'Etat et ses partenaires, ce document stratégique pour les 27 communes devra s'articuler avec les dispositifs d'aide à la rénovation de l'habitat et la préservation et le développement d'une agriculture force majeure économique de notre territoire.

## Politiques publiques existantes et/ou réalisées

### Habitat et urbanisme

- S'impliquer dans la construction des documents d'urbanisme : SCOT, PLUI.
- Assurer le rôle de personne publique associée dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU des communes pour un basculement progressif vers un PLUi).
- Travailler à une politique de réserves foncières attractives, limitant la consommation du foncier agricole sur le territoire
- Décliner sur le territoire le PIG – Programme d'Intérêt général de l'habitat axé sur la lutte contre la précarité énergétique.
- Mettre en place une opération d'amélioration de l'habitat avec nos partenaires (OPAH avec CDHAT, ANAH).

### Agriculture

- Promouvoir les circuits courts avec les acteurs du territoire.
- Faire la promotion de l'agriculture en favorisant les circuits courts dans les structures de l'Intercom et auprès de ses partenaires.
- Travailler au redémarrage de l'abattoir de Sainte-Cécile.
- Consolider les relations les industries du territoire
- Faire connaître sur internet le réseau de producteur locaux (outils de vente directe notamment)

## Projets 2020-2026

Intitulé	Etat de réalisation
Poursuivre la construction du Plan Local d'Urbanisme en lien avec les 27 communes et les partenaires	Favorable / En cours
Mener et coordonner l'ensemble des aides mise en place pour la rénovation des bâtiments des bailleurs privés et propriétaires occupants (OPAH)	Favorable / En cours

Conduire et piloter les modifications des documents d'urbanisme de la collectivité	Favorable / En cours
Participer aux travaux du Schéma de Cohérence Territorial – SCOT – porté à l'échelle du sud-Manche	Favorable / En cours
Accompagner la profession agricole dans la construction du PLUi et favoriser le partage et la connaissance du document	Favorable / En cours
Poursuivre le soutien aux manifestations liées à l'agriculture du territoire (comices agricoles, festival de la terre et de la ruralité, festival du lait...)	Favorable
Encourager le SARE et l'OPAH pour favoriser la rénovation énergétique	Favorable / En cours
Mettre en place un PAT pour favoriser le développement d'une alimentation durable et de qualité par le soutien aux circuits-courts, aux produits locaux et de qualité dans la restauration collective, mettre en relation producteurs, transformateurs et consommateurs et sensibiliser à l'évolution des pratiques agricoles et alimentaires	Favorable En lien avec S. Pacey
Inciter et communiquer sur les exploitants qui détiennent des signes officiels de qualité (Label Rouge, Agriculture Biologique, Bleu blanc cœur...)	A arbitrer
Encourager la mise en place d'une OPAH-RU et des opérations visant à résorber la vacance des logements (programme Petites Villes de Demain).	A arbitrer.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide,**

- **De valider ce programme 1 mission 3 – Habitat, urbanisme et agriculture du projet de mandat 2020-2026**

CC-14-10-2021	Programme 2 – Mission 1 – Finances, représentation de l'institution	Délibération n° 2021-165
---------------	---	--------------------------

**Rapporteur :** Philippe LEMAÎTRE

### Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Conscient que les investissements d'aujourd'hui sont les emplois de demain Villedieu Intercom et ses communes sont les principaux investisseurs publics du territoire.

Dans un contexte marqué par la crise économique faisant elle-même suite à la crise sanitaire Covid-19 et un contexte juridique, financier et économique très mouvant, Villedieu Intercom à travers le programme 2 / mission 1 devra :

- Assurer la santé financière de son budget, le pilotage et la qualité comptable,
- Sécuriser en droit les décisions publiques et leur mise en œuvre,
- Assurer les missions statutaires de la collectivité,
- Assurer que les projets d'investissement peuvent s'inscrire dans la capacité financière de la collectivité
- Assurer les charges fixes et autres contributions aux organismes tiers et contingents d'incendie et d'aide sociale.

### Politiques publiques existantes et/ou réalisées

#### Finances

- Proposer une présentation des comptes administratifs et budgets plus facilement compréhensibles par l'ensemble des élus via les 20 programmes/missions, en sus des présentations standardisées M14.
- Proposer des pistes d'économie au travers des charges financières de la collectivité et d'une affectation de crédits par service selon les priorités définies chaque année.
- Renégocier les emprunts en cours compte tenu des faibles taux.
- Travailler avec les partenaires de l'Intercom à la mise en place d'un groupement de commandes tout en conservant la volonté de travailler avec des entreprises locales
- Délivrer des délégations de paiement dans un cadre strict
- Tendre vers la mutualisation de services et de personnel avec les communes
- Dématérialiser les procédures comptables.
- Développer le dialogue de gestion avec les 20 conseillers communautaires délégués en charge des 20 programmes/missions
- Travailler étroitement pour bâtir un schéma de mutualisation pertinent, efficient et cohérent.

### Projets 2020-2026

Intitulé	Etat de réalisation
Poursuivre la présentation des comptes, projets et budget en mode performance publique (LOLF)	Favorable / En cours
Proposer des pistes d'économies et des mutualisations avec les communes prêt - location matériel (ex. mise en place d'un logiciel dédié de réservation de matériel).	Favorable
Stabilité de la pression fiscale des ménages	Favorable
Stabilité de la pression fiscale des entreprises	Favorable

Assurer la commande publique selon les réglementations et favoriser la commande publique locale	Favorable
Maîtriser les dépenses	Sans objet
Définir un nouveau pacte fiscal et financier entre les communes et Villedieu Intercom	Favorable
Financer le contingent incendie des trois centres de secours du territoire et travailler avec le SDIS sur les investissements.	Favorable / En cours

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide,**

- **De valider ce programme 2 mission 1 – Finances et représentation de l'institution du projet de mandat 2020-2026**

CC-14-10-2021	Programme 2 – Mission 2 – Ressources humaines et politique contractuelle	Délibération n° 2021-166
---------------	--	--------------------------

**Rapporteur :** Catherine BAZIN

### Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

La mission ressources humaines a pour objectif, sous l'autorité du président et en lien avec le bureau communautaire, de faire coïncider les besoins de la collectivité en matière de personnel avec les attentes et les potentiels des collaborateurs.

La mission comprend la politique de recrutement, de la gestion des relations humaines et du management social de l'entreprise.

La mission comprend également la politique contractuelle de la collectivité. Cela comprend les travaux de diagnostic du territoire en vue de bâtir les partenariats financiers avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la baie du Mont-Saint-Michel.

### Politiques publiques existantes et/ou réalisées

#### Ressources humaines

- Disposer de moyens humains de façon la plus juste possible aux besoins de la collectivité dans un souci de maîtrise des dépenses publiques.
- Mobiliser une équipe de collaborateurs compétents, dévoués et impliqués pour répondre aux besoins de l'Intercom.
- Assurer à chacun des agents un déroulement de carrière répondant aux attentes, aux objectifs individuels, aux capacités et au mérite.
- Mettre en place un travail concerté entre le personnel et les élus pour veiller à rendre un service optimum à la population du territoire.
- Veiller au partage des connaissances et des compétences pour assurer un suivi du fonctionnement de la collectivité en faisant face aux aléas, dans le respect de la confidentialité inscrite dans les droits et devoirs des agents publics.
- Veiller à des comportements exemplaires au service de tous et au sein des équipes
- Favoriser la reconnaissance de l'engagement de chacun
- Créer un esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance des agents sur les différents sites et lieux de travail.

### Projets 2020-2026

Intitulé	Etat de réalisation
Mettre en place une aide aux communes avec un chargé de mission pour les accompagner dans le montage de projets et des demandes de subvention (cellule ingénierie Fabrique des Projets, direction du Cabinet)	Favorable / En cours
Construction et élaboration du contrat de territoire 2022-2027	Favorable
Accompagner les secrétaires de mairie aux politiques de Villedieu Intercom	Favorable
Maintenir la masse salariale du service jeunesse et ne pas augmenter les services	Favorable



Mettre en place la GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)	Favorable
Construire la réflexion autour de la certification de la collectivité pour son exemplarité dans ses engagements durables (exemple : ISO 26000).	Favorable

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide,**

- **De valider ce programme 2 mission 2 – Ressources humaines et politique contractuelle du projet de mandat 2020-2026**

CC-14-10-2021	Programme 2 – Mission 3 – Suivi de mandat, communication et labels	Délibération n° 2021-167
---------------	--	--------------------------

**Rapporteur :** Véronique BOURDIN

## Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

La communication publique est une communication d'intérêt général exercée par les 39 500 collectivités locales. Reconnue comme un service public à part entière, elle nourrit l'expression de la citoyenneté et la participation au débat démocratique, favorise l'usage des services publics. Elle assure la pédagogie des décisions et des politiques publiques. Elle contribue à donner du sens à la vie publique et politique. C'est une mission stratégique, essentielle au fonctionnement de l'action publique.

6 missions sont données à la communication territoriale de Villedieu Intercom :

- une mission citoyenne, confirmée par la loi : rendre compte de l'action des institutions élues, rendre lisible la décision publique, animer la vie démocratique locale pour favoriser la participation des habitants ;
- une mission sociétale : éclairer les enjeux collectifs (civisme, prévention, santé...) et chercher à faire évoluer les comportements individuels ;
- une mission d'information publique : contribuer au bon fonctionnement des services publics en assurant l'accès aux droits ;
- une mission de promotion du territoire : porter l'identité, valoriser les atouts, attirer les activités économiques ou touristiques ;
- une mission d'animation du territoire : soutenir ses activités culturelles, sportives, associatives, économiques et sociales ;
- une mission interne : informer les agents, informer du management des équipes.

## Politiques publiques existantes et/ou réalisées

### Communication :

- Développer des outils permettant un meilleur fonctionnement de l'Intercom dans la mise en œuvre du projet de mandat
- Proposer des outils d'accompagnement des élus dans l'exercice de leurs fonctions et d'aide à la prise de décisions.
- Proposer des actions permettant de renforcer la lisibilité et la visibilité de l'action de l'Intercom, renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire, institutionnels, associatifs et professionnels.
- Contribuer à l'animation du territoire via les outils numériques développement des services en ligne, outils de démocratie participative.
- Définir une stratégie de communication pour l'Intercom.
- Positionner le territoire à travers une nouvelle entité visuelle basée essentiellement sur l'attractivité, une charte graphique, un code de marque et des labels.
- Mettre en place différents outils de communication :
  1. Magazine intercommunal,
  2. Portail internet intercommunal et réseaux sociaux
  3. Relations presse interne et externe
  4. Campagnes de communication et communication événementielle
  5. Signalétique
- Développer des outils de communication interne à l'Intercom en direction des agents

### Labels :

- Maintenir le label « Villes et Métiers d'Art » et participer à la dynamique du réseau.
- Candidater à différents programmes et labels pour l'attractivité du territoire et l'obtention de financements (ex. Territoire d'industrie...)

Intitulé	Etat de réalisation
Piloter la communication de la collectivité et de ses services via différents outils (presse locale, réseaux sociaux...)	Favorable / En cours
Participer à la politique d'attractivité territoriale portée par l'agence d'attractivité Attitude Manche	Favorable
Développer des outils de communication interne à l'Intercom en direction des agents	Favorable
Accentuer les actions de communication de Villedieu Intercom en direction des communes (réunions publiques, interventions dans les conseils municipaux...)	Favorable
Rédiger un support de communication présentant la Maison des Services	Favorable
Créer un guide des associations à l'échelle intercommunale	Favorable
Maintenir le label « Villes et Métiers d'Art » et participer à la dynamique du réseau.	Favorable / En cours
Poursuivre les appels à projet visant à dynamiser le territoire et cibler les jeunes (Terre de jeux 2024, etc...)	Favorable / en cours

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide,**

- **De valider ce programme 2 mission 3 – Suivi du projet de mandat, communication et labels du projet de mandat 2020-2026**

CC-14-10-2021	Programme 3 – Mission 1 – Entretien des bâtiments et travaux	Délibération n° 2021-168
---------------	--	--------------------------

**Rapporteur :** Daniel BIDEF

### Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

La mission entretien des bâtiments et travaux a pour objectif de monter, de suivre et piloter les opérations de maintenance, d'entretien et de rénovation des locaux et espaces à usage collectif propriétés de Villedieu Intercom selon les règles de sécurité et de la commande publique.

Dans le cadre des priorités du projet de mandat, la mission gère et suit les gros travaux de rénovation et réhabilitation de certains bâtiments (ex : piscine).

### Politiques publiques existantes et/ou réalisées

- Mener la rénovation du 2<sup>ème</sup> étage du pôle de services + en vue d'y installer le siège social de l'Intercom et des bureaux supplémentaires pour les services publics locaux.
- Aménager des locaux techniques pour les services de l'Intercom (ateliers au sein de la ZA de la Sienna)
- Limiter les travaux en régie en préférant les marchés publics pour apporter des marchés aux entreprises et ainsi soutenir l'activité.
- Privilégier l'entretien et la rénovation de nos bâtiments et non la construction.
- Mutualiser l'entretien et l'usage des bâtiments et des compétences entre collectivités.
- Aménager une aire de passage pour les gens du voyage
- Aménager une aire de camping-cars à l'échelle du territoire
- Mise aux normes des bâtiments de l'ALSH de Villedieu (Bâtiments C)

### Projets 2020-2026

Intitulé	Etat de réalisation
Agrandir le PSLA de Villedieu-les-Poêles, acheter et agrandir la maison médicale de Percy et transférer la propriété de la maison médicale de St-Pois à Villedieu Intercom	Favorable / en cours
Mettre en place un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics	Favorable
Mener à bien chaque année un programme de rénovation des bâtiments communautaires dans un souci de bon entretien du patrimoine bâti de la collectivité	Favorable / En cours
Inscrire les projets communaux de réhabilitation des bâtiments dans le CRTE de Villedieu Intercom dans un objectif d'obtenir des financements supplémentaires pour les communes	Favorable / En cours

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide,**

- **De valider ce programme 3 mission 1 – Entretien des bâtiments et travaux du projet de mandat 2020-2026**

CC-14-10-2021	Programme 3 – Mission 2 – Déchets et entretien des cours d'eau	Délibération n° 2021-169
---------------	--	--------------------------

**Rapporteur :** Nicolas GUILLAUME

### Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT). Cette compétence est obligatoirement transférée à la communauté de communes à laquelle appartient la commune.

Dans le cadre des priorités du projet de mandat, la mission devra travailler à une réforme complète du fonctionnement du service déchets dans le cadre de l'extension des consignes de tri qui entrera en vigueur en 2023. La mission devra aussi participer aux réformes nécessaires du syndicat mixte de traitement des déchets du point-fort-Environnement. Enfin, la mission devra accompagner les réformes de collectes des déchets en lien avec les évolutions législatives et réglementaire ainsi que les orientations du plan climat air énergie territorial. Enfin, la mission comprend le suivi de l'entretien des cours d'eau et des compétences GEMAPI en lien avec les syndicats d'entretien des cours d'eau ou des ententes entre collectivités.

### Politiques publiques existantes et/ou réalisées

#### Déchets

- Proposer une qualité de service identique à l'ensemble du territoire dans un souci d'efficience et de mutualisation des moyens (collecte-traitement-valorisation-déchetteries).
- Réduire la production de déchets à la source afin de préserver les ressources naturelles et maîtriser les coûts de gestion. (-7 % par an conformément aux objectifs des lois grenelle)
- Travailler avec les acteurs locaux pour limiter le transport des déchets verts et branchages en favorisant leur valorisation en proximité.
- Être en mesure de proposer une fiscalité la plus supportable par tous : particuliers, professionnels.
- Participer au redressement financier du Point Fort Environnement.

#### Entretien des cours d'eau

- Suivre et financer les travaux du SIAES.
- Mettre en place et suivre les activités des SAGES.

### Projets 2020-2026

Intitulé	Etat de réalisation
Être acteur dans la définition d'une nouvelle stratégie industrielle et financière du Point Fort Environnement.	Favorable / En cours
Mettre en place le nouveau schéma de collecte au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 avec l'extension des consignes de tri	Favorable / En cours
Mettre en place un système acceptable : recycler, composter, formation et sensibilisation des écoles et actions pour favoriser le réemploi et limiter le gaspillage	Favorable

Accentuer les actions de prévention sensibilisation auprès des différents publics et notamment dans les établissements scolaires (ex. ambassadeur du tri, maître composteur).	Favorable En lien avec le PFE
Mettre en place une ressourcerie pour valoriser les objets qui peuvent avoir une seconde vie (investissement nécessaire + emploi aidé)	Favorable / PFE
Mettre en place un service de broyage mutualisé de branches  Travailler avec les acteurs locaux pour limiter le transport des déchets verts et branchages en favorisant leur valorisation en proximité	Favorable / PFE
Favoriser le compostage individuel et collectif	Favorable / PFE
Réguler les accès aux déchèteries	Favorable / PFE
Limiter les augmentations de TEOM en lien avec la situation du PFE	Favorable / En cours
Suivre et accompagner les travaux des syndicats d'entretien des cours d'eau auxquels Villedieu Intercom appartient	Favorable / En cours
Suivre et accompagner les travaux des SAGES auxquels Villedieu Intercom appartient	Favorable / En cours
Mener une réflexion collective dans un Objectif 0 déchet / 0 carbone / 0 plastique / 0 gaspillage	Favorable à la réflexion

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide,**

- **De valider ce programme 3 mission 2 – Déchets et entretien des cours d'eau du projet de mandat 2020-2026**

CC-14-10-2021	Programme 3 – Mission 3 – Chemins de randonnée, SPANC et assainissement, PCAET	Délibération n° 2021-170
---------------	--	--------------------------

**Rapporteur :** Samuel PACEY

## Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

En prenant en considération les grandes préoccupations sociétales des habitants du territoire dans un contexte réglementaire et législatif en constante mutation, le programme 3 - mission 3 vise à :

- préserver et valoriser des espaces publics et la qualité des milieux naturels et des écosystèmes qui les composent. Cet objectif passe par une gestion optimisée des risques en inscrivant les actions dans le cadre d'une gestion durable du territoire et des partenariats consolidés avec les acteurs locaux et délégataires.
- Poursuivre et consolider le SPANC et ses enjeux en lien avec les habitants et partenaires afin d'avoir un territoire préservé des pollutions individuelles liées à l'assainissement des particuliers
- Travailler au transfert éventuel de la compétence Assainissement en 2026

## Politiques publiques existantes et/ou réalisées

### PCAET - Développement durable :

- Sensibiliser et accompagner les habitants du territoire aux enjeux du changement climatique.
- Faire du territoire un exemple en matière de transition écologique dans une logique de valorisation et de préservation du patrimoine. (biodiversité et écosystèmes)
- Développer un rôle d'accompagnant des projets d'énergies renouvelables sur le territoire
- Inscrire l'Intercom dans le dispositif départemental de financement local en faveur de la rénovation thermique et architecturale des logements des particuliers.
- Se positionner comme territoire pilote à l'échelle du pays de la Baie pour proposer aux habitants des diagnostics thermographiques des habitations.
- Objectif 0 phyto

### Entretien des chemins de randonnée non mécanisables :

- Répertorier tous les chemins du territoire
- Assurer l'entretien des chemins de randonnée du territoire en lien avec les propriétaires riverains et les communes
- Valoriser les chemins de randonnée à l'échelle de VI en lien avec le programme 5 – mission 1 de développement touristique
- Mettre en place des circuits de randonnée selon les utilisateurs (quads, équestre, moto, pédestre,...)

### Assainissement et SPANC :

- Mettre en place une politique d'incitation à la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif en partenariat avec l'agence de l'eau.

## Projets 2020-2026

Intitulé	Etat de réalisation
Mettre en place le PCAET en lien avec le PETR Baie du Mont Saint-Michel et, dans ce cadre définir, piloter et assurer le suivi d'actions et projets pour assurer une gestion durable du territoire, des milieux naturels et écosystèmes	Favorable / En cours



Mettre en place un PAT pour favoriser le développement d'une alimentation durable et de qualité par le soutien aux circuits-courts, aux produits locaux et de qualité dans la restauration collective, mettre en relation producteurs, transformateurs et consommateurs et sensibiliser à l'évolution des pratiques agricoles et alimentaires	Favorable / en lien avec L. Dolley
Poursuivre et développer l'accompagnement de la préservation/la reconstitution/la valorisation du maillage bocager, et développer une vision partagée pour fédérer les acteurs (haies bocagères)	Favorable
Accompagner les communes à participer au maintien des zones humides et à leur développement sur le territoire.	Favorable pour son inscription dans le PLUi
Encourager les actions et projets qui favorisent le maintien de la biodiversité sur le territoire des 27 communes	Favorable
Entretien des chemins non mécanisables et les valoriser en lien avec le Tourisme.	Favorable / En cours
Mettre en place des actions de réaménagement naturels et touristiques de l'aire du Pont du Guibel au Tanu et du Mont Robin à Percy en Normandie.	Favorable / En cours
Développer l'éco pâturage sur les sites de Villedieu Intercom pour limiter l'entretien mécanisé	Favorable
Assurer un système d'assainissement non collectif de qualité (contrôle des installations), vertueux, et développer les accompagnements financiers des particuliers.	Favorable / En cours
Inciter les professionnels à mener une réflexion sur la pollution lumineuse des éclairages publics (et des commerces)	Favorable
Accompagner les communes dans la recherche de financement dans une démarche de végétalisation des bourgs	Favorable
Assurer le suivi et la continuité des dispositifs de prise en charge des nuisibles en lien avec le FDGDON	Favorable / En cours
Mener un travail préparatoire sur le transfert obligatoire de la compétence eau/assainissement collectif au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Favorable
Encourager la mise en place de solutions visant à produire des énergies en circuit-court (réseaux de chaleurs, électricité photovoltaïque...), en accompagnant les communes dans la recherche de financement	Favorable
Mieux communiquer sur les enjeux de l'eau : gaspillage /impact du changement climatique	Favorable

### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide,

- De valider ce programme 3 mission 2 – Chemins de randonnée, SPANC et assainissement du projet de mandat 2020-2026

CC-14-10-2021	Programme 4 – Mission 1 – Education, jeunesse, PESL et sports	<b>Délibération n° 2021-171</b>
---------------	---	---------------------------------

**Rapporteur :** Frédéric LEMONNIER

### Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Le programme 4 mission 1 a pour objectif principal, dans une démarche globale fondée sur l'action éducative de proximité, d'offrir aux jeunes du territoire les meilleures conditions de formation, d'accès aux loisirs culturels et sportifs et d'accompagner les différents soutiens possibles aux parents, que ce soit dans le domaine scolaire, péri ou extra-scolaire.

Le programme comprend la poursuite de la démarche innovante du Projet Éducatif Social Local et son animation avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

### Politiques publiques existantes et/ou réalisées

#### Éducation, jeunesse :

- Conforter nos actions de service aux populations dans le prolongement de la fusion des trois ex-communautés, avec un souci de « mutualisation inter-sites »
- Augmenter le nombre d'utilisateurs et d'usagers des services
- Mise aux normes des bâtiments de l'ALSH de Villedieu (Bâtiments C)
- Maison des jeunes de Villedieu

#### PESL, parentalité:

- Mise en place des actions retenues dans le Projet Educatif Social Local
- Création d'un espace des parents

#### Équipements et évènements sportifs,

- Réflexion à mener sur le transfert de la compétence sport à l'Intercom
- Recenser tous les équipements sportifs existants sur le territoire (utilisés et non utilisés) ainsi que toutes les associations sportives ou regroupements.
- Organiser et fédérer les initiatives dans le domaine sportif à l'échelle du territoire à travers les participations financières de l'Intercom aux associations sportives
- Proposer un temps fort visant à récompenser les sportifs de l'année à l'échelle du
- Favoriser l'accueil de grands événements sportifs sur le territoire intercommunal
- Réfléchir à une diversification de l'offre pour l'équipement piscine (SPA, espace détente,...)

### Projets 2020-2026

Intitulé	Etat de réalisation
Favoriser la création des modes de gardes pour les enfants de 0 à 3 ans	Favorable
Maintenir les services communautaires de proximité (garderies, ALSH, RAM, MDJ...) permettant ainsi de conserver les écoles et les services aux parents	Favorable
Proposer des temps d'Immersion en entreprises / portes ouvertes / visites d'entreprises / découverte professionnelle au collège (ex. carnet d'adresse d'ambassadeurs)	Favorable / PESL

Elargir les horaires d'ouverture des garderies / centres de loisirs selon les besoins exprimés par les parents	Favorable pour mener une étude fine sur les besoins
Maintenir les politiques éducatives, sportives en péri et extra-scolaire	Favorable / En cours
Maintenir et amplifier les actions du PESL selon les axes prioritaires suivants : Communication ; Attractivité et cohérence de l'offre sur le territoire en fonction des besoins des familles, des jeunes et des enfants ; Accompagnement des jeunes vers l'autonomie ; Accès à la citoyenneté.	Favorable / En cours
Mener une réflexion sur l'organisation d'un forum des associations à l'échelle de Villedieu Intercom	Favorable
Consolider la mise en place d'un lieu ressource dédié à la jeunesse (Maison des jeunes) et en faciliter son accès (horaires d'ouvertures amplifiés ; organisation de débats/échanges...)	Favorable
Ouvrir un lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP) sur le territoire en complément de l'action Espace des Parents initié en 2019.	Favorable
Favoriser la scolarisation des moins de 3 ans avec la mise en place du dispositif « Classe passerelle » et l'accès à des solutions périscolaires et pauses méridiennes adaptées à l'âge des enfants.	Favorable
Poursuivre le développement des centres de loisirs	Favorable
Poursuivre les actions liées à l'éducation à la citoyenneté des élèves des écoles et collèges	Favorable / En cours
Poursuivre l'aide aux clubs sportifs selon la compétence définie par la collectivité et les priorités financières annuelles	Favorable / En cours
Soutenir la pratique de la natation sur temps scolaire en réfléchissant à la problématique du transport piscine pour les écoles des communes les plus éloignées du centre aquatique	Favorable

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide,**

- **De valider ce programme 4 mission 1 – Education, jeunesse, PESL et sports du projet de mandat 2020-2026**

CC-14-10-2021	Programme 4 – Mission 2 – Mobilités, intermodalités et plan de relance	Délibération n° 2021-172
---------------	--	--------------------------

**Rapporteur :** Freddy LAUBEL

### Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Villedieu Intercom est l'un des territoires les plus actifs et attractifs de la Manche du fait principalement de son positionnement géographique au carrefour de plusieurs bassins d'emplois.

L'emploi y est au plus haut avec un taux de chômage de seulement 5 % au quatrième trimestre 2019, un des plus faibles de Normandie. Depuis 2014 la collectivité et ses partenaires s'emploient à développer tous les dispositifs à même de favoriser l'activité économique avec un fil rouge : « Le maintien d'un monde rural actif et dynamique comme clé de la bonne santé économique du territoire ».

Ce faible taux de chômage induit pour les entreprises locales des problématiques de recrutement de main d'œuvre qualifiée et pour les communes, l'accueil de nouveaux salariés lève la question de la capacité du territoire à moderniser le parc de logements privés.

Conscient de l'importance des liaisons entre les points névralgiques de son territoire et des territoires voisins, Villedieu Intercom souhaite sur la période 2020-2026 porter un projet ambitieux autour des mobilités, de travailler l'inter-modalité avec comme point névralgique la modernisation de la gare de Villedieu-les-Poêles reliée directement à la gare parisienne de Montparnasse. Outre répondre aux besoins des habitants ces deux projets devront aussi répondre aussi aux difficultés de mobilités des salariés des TPE-PME locales et à l'accueil de nouveaux habitants séduits par la qualité de vie du territoire.

La mission 2 programme 4 comprend également le pilotage du plan de relance territorial post-COVID à bâtir en lien avec l'Etat autour des 5 axes : les mobilités, l'habitat, la santé, l'économie et l'attractivité territoriale.

### Politiques publiques existantes et/ou réalisées

Sans objet

### Projets 2020-2026

Intitulé	Etat de réalisation
Prendre la compétence LOM	Favorable / En cours
Mener un diagnostic mobilité allant jusqu'à la réalisation d'un plan d'action autour de la mobilité, du vélo et des voies douces	Favorable / En cours
Redynamiser la gare ferroviaire avec la réouverture de services pour les usagers autour de la mobilité et du tourisme	Favorable / En cours

Développer et soutenir les actions de mobilité : intermodalité au départ de la gare.	Favorable
Encourager les communes à développer les pistes cyclables en lien avec le schéma de mobilité intercommunal et départemental	Favorable
Mise en place d'un réseau local de « court-voiturage » pour mailler le territoire et offrir des alternatives à l'utilisation de la voiture (identifier ce réseau local par une signalétique).	Favorable
Définir un schéma d'investissement dans les voies douces autour du triptyque : département, intercom, communes pour limiter l'usage de la voiture individuelle.	Favorable
Mener des actions en collaboration avec le département, la région, l'Etat pour soutenir, préserver et développer l'économie locale (ex. France Relance ; actions transversale de relance et d'attractivité)	Favorable

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide,**

- **De valider ce programme 4 mission 2 – Mobilités, intermodalités et plan de relance du projet de mandat 2020-2026**

CC-14-10-2021	Programme 4 – Mission 3 – Maison France services, solidarités et santé	<b>Délibération n° 2021-173</b>
---------------	--	---------------------------------

**Rapporteur :** Martine LEMOINE

## Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Le programme 4 mission 3 a pour objectif principal de permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à un service de proximité et/ou de bénéficier d'un accompagnement sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès au droit, etc...

Le programme vise également à doter le territoire communautaire de services innovants en direction des publics éloignés des centre-bourgs que ce soit dans les domaines de l'accès aux soins, à l'emploi, à l'accompagnement au vieillissement ou à la mobilité en lien avec les partenaires institutionnels et autres collectivités.

Le programme comprend également le développement de l'offre de soins de proximité sur le territoire en veillant à une meilleure équité des investissements sur les anciens cantons et une collaboration étroite entre les professionnels de santé.

## Politiques publiques existantes et/ou réalisées

### France Services

- Mener la rénovation du 2ème étage du pôle de services + en vue d'y installer le siège social de l'Intercom et des bureaux supplémentaires pour les services publics locaux.
- Créer un lieu ressource dédié au service public (Maison des services au public – MSAP devenue France Services).

### Solidarités

- Coordonner l'intervention de l'Intercom dans les domaines de l'aide alimentaire (Banque alimentaire et Restaurants du cœur) dans un souci d'accès égal au service en lien avec les bénévoles qui seront régulièrement réunis pour information
- Travailler à la mise en place d'une politique publique visant à aider les publics ayant besoin de l'intervention d'un service de l'économie sociale et solidaire.
- Harmoniser et coordonner les politiques d'action gérontologique et proposer de nouveaux services en direction des personnes âgées au sein du pôle de services + avec des permanences dans les communes.
- Harmonisation des services de solidarité sur l'ensemble du territoire Proposer un contrat de partenariat avec le Conseil départemental pour mutualiser les moyens en terme d'action sociale de proximité et renforcer les services sur le territoire.
- Organiser des tables rondes des partenaires sociaux qui travaillent sur les populations en situation de précarité
- Favoriser le bien vivre et le maintien à domicile des seniors : accompagnement et prévention dans la perte de l'autonomie (seniors) avec le service mutualisé du CLIC.

### Santé

- Accompagner l'accueil de professionnels de santé au PSLA de Villedieu.

Intitulé	Etat de réalisation
Définir les contours d'une compétence santé communautaire pour venir en soutien aux professionnels de santé du territoire et en accueillir de nouveaux (contrat local de santé, ambition santé Sud Manche).	Favorable
Créer une synergie pour l'offre de santé pour les trois centralités du territoire.	Favorable / En cours
Travailler au projet d'extension du PSLA de Villedieu en lien avec les professionnels de santé	Favorable / En cours
Accueillir de nouveaux praticiens au sein des pôles et maison de santé, faciliter l'accès à des consultations de spécialistes sur le territoire	Favorable / En cours
Mettre en place des solutions expérimentales de téléconsultation de médecins (St Pois)	Favorable
Développer des actions autour du Sport-Santé avec les acteurs locaux.	Favorable
Poursuivre les actions visant à favoriser l'accompagnement au vieillissement (CLIC)	Favorable / En cours
Mise en place d'un Bus France services	Favorable / En cours
Poursuivre le développement de la maison France Services	Favorable / En cours
Mettre en place un dispositif d'accueil des nouveaux habitants : naissances (arbre à planter) ; mise en place d'un dispositif d'accueil (chéquier découverte : piscine, théâtre...).	Favorable
Réfléchir à une solution de portage de repas à domicile qualitatif et « circuit(-court » (service à inventer / expérimenter).	Favorable

### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

#### Décide,

- De valider ce programme 4 mission 3 – Maison France Services, Solidarité et santé du projet de mandat 2020-2026

## DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ATTRACTIVITE

CC-14-10-2021	Projet de protocole d'accord entre le Département et les 8 EPCI dit « pacte de retrait »	Délibération n° 2021-174
---------------	--	--------------------------

Rapporteur : Marina MULLER

Madame la vice-présidente en charge du numérique présente le projet de protocole d'accord entre le Département et les 8 EPCI dit « pacte de retrait » en cas de retrait des membres de la compétence Aménagement numérique du Territoire (ANT) de Manche Numérique (MN) et par conséquent de la suppression de la compétence AN de MN.

Ce protocole vient compléter la modification des statuts intervenue en 2021.

Le protocole est le suivant :

Préambule :

Les membres de la compétence aménagement numérique sont les EPCI et le Département de la Manche.

Dans les statuts, il est prévu :

*« Compte tenu de la nature des biens meubles et immeubles établis et exploités par le Syndicat au titre de la compétence « Aménagement Numérique du Territoire », la gestion des infrastructures et réseaux de communications électroniques constitués sur le département de la Manche ne saurait être dissociée et répartie entre les membres à l'issue de la procédure de dissolution et liquidation. Il appartiendra alors aux membres de décider entre eux des modalités de cette gestion. »*

Le présent protocole a pour objet de valider les grands principes du retrait de la compétence des membres de l'ANT et donc de sa suppression au sein de MN et de ses conséquences pour les membres. L'unité de gestion affichée dans les statuts est le principe qui guide ce pacte de retrait de la compétence.

### **Article 1 : les personnels**

Les effectifs du syndicat mixte sont constitués de trois types de collaborateurs : les emplois dédiés à une compétence, les emplois relevant de fonction support et les emplois relevant de plusieurs compétences.

1. Les emplois dédiés à la compétence aménagement numérique du territoire :

L'ensemble des agents de la compétence aménagement numérique du territoire seront repris par le Département.

2. Les emplois relevant de fonction support et de plusieurs compétences :

Le besoin du syndicat mixte en terme de ressources humaines relevant des fonctions support et des autres compétences avec le retrait de la compétence aménagement numérique du territoire sera évalué à la date de dissolution. Pour tous les emplois ne répondant plus au besoin du syndicat, les membres de la compétence aménagement numérique s'engagent à examiner la situation des personnels afin d'y apporter la meilleure solution.



### ***Article 2 : les biens et les contrats en cours***

Le Département assurera la reprise des biens qui concernent le FTTH mais également tous les biens qui concernent l'aménagement numérique du territoire, tous les contrats y compris les délégations de service public et l'ensemble des contrats d'emprunts.

Pour les éventuels biens transférés à Manche Numérique par un EPCI lors de la création du syndicat et afin de préserver l'unité de gestion, les EPCI acceptent de les céder gratuitement au Département.

Reprise des provisions par le Département.

Reprise de l'actif et du passif par le Département.

### ***Article 3 : les engagements des EPCI au projet FTTH***

Transfert de tous les engagements de financement au projet FTTH auprès du Département sur les mêmes bases que ceux pris à la date de la dissolution avec le syndicat mixte (financement à hauteur des 40/60 du budget principal, financement des prises, ...). Les EPCI s'engagent à financer le Département sur la base des engagements précédents pris auprès du syndicat mixte.

### ***Article 4 : les recettes futures***

Les recettes futures prévues dans les plans de financement du FTTH viendront en déduction des participations des EPCI au prorata des financements des membres à la compétence aménagement numérique du territoire (et non du seul projet FTTH).

En annexe, est joint un tableau qui reprend les financements de chaque membre à la compétence et tous budgets confondus à la date du 31/12/2020.

### ***Article 5 : création d'un comité des financeurs***

Dans le cas d'une reprise de l'aménagement numérique du territoire par le Département, ce dernier s'engage à réunir un comité des financeurs composé des EPCI du territoire au moins une fois par an. Le Département s'engage à y présenter les projets qui impactent financièrement les EPCI avec un bilan des réalisations et une prospective sur les années à venir.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide**

- **De valider ce projet de protocole d'accord entre le Département et les 8 EPCI dit « pacte de retrait »**
- **D'autoriser le Président ou la vice-présidente en charge du numérique à signer ce protocole et toutes les pièces afférentes à l'aboutissement de ce dossier**

CC-14-10-2021	Pépinière d'entreprise - Développement atelier du cuivre	Délibération n° 2021-175
---------------	--	--------------------------

**Rapporteur** : Marina MULLER

Vu, le code général des collectivités territoriales,  
Vu, l'avis favorable de la commission du 22 septembre 2021,

Dans le cadre de la reprise de l'atelier du cuivre, du développement de son activité et de la réalisation de travaux de mise aux normes sur le bâtiment historique, nous avons été sollicités par l'entreprise pour une occupation d'une ou deux cellules de la pépinière d'entreprise.

Le projet est bien de conserver l'atelier du cuivre à Villedieu tel qu'il existe et de permettre son ouverture au public via une mise aux normes du bâtiment a réalisé et d'adjoindre une nouvelle production liée à l'entreprise qui a repris l'atelier dans les locaux de la pépinière.

En effet l'extension du bâtiment en ville est compliquée et l'ajout d'une nouvelle activité au sein du bâtiment visité ne ferait que compliquer les conditions d'accueil du public.

Les repreneurs sont intéressés par une location de deux cellules de la pépinière et l'espace commun finalement privatisé faute d'être utilisé.

La mise en place de leur production nécessite des aménagements et des travaux (jonction des deux cellules, électricité...). Ils sont intéressés, à termes, par l'achat des locaux. Au regard de l'investissement réalisé il propose de conclure un bail commercial et d'y prévoir une promesse de vente par Villedieu Intercom pour que, d'ici quelques années, ils puissent acheter les cellules en déduisant une partie des loyers versés.

Voici ce qui peut être proposé :

- Loyer mensuel de 2500€ (tarif appliqué aux autres locataires : 1000€/cellule et 500€ pour l'espace commun)
- Bail commercial (3-6-9) à compter du 1 janvier 2022
- Proposition de prix à 380 000€ HT pour l'ensemble
- Promesse de vente pouvant être levée dans les 6 premières années
- Déduction de 80% des loyers versés du prix d'achat

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**  
**Décide**

- **D'autoriser Le Président à signer un bail commercial avec l'atelier du cuivre pour l'occupation de deux cellules de la pépinière d'entreprise situées au 491 route du moulin Fleury à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny avec un loyer mensuel de 2 500 € HT.**
- **D'autoriser le Président à établir, dans le cadre de ce bail commercial, une promesse de vente des locaux objets du bail à un prix de vente de 380 000 € HT qui pourra être levée par les preneurs au bail dans les 6 premières années de celui-ci. Une déduction de 80% des loyers versés au moment de la levée de cette promesse sera réalisée sur le prix de 380 000€ HT.**

**Rapporteur** : Marina MULLER

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Dans la cadre du programme « Petites Villes de demain » la banque des territoires propose le financement d'un poste de manager du commerce afin renforcer les capacités à agir des collectivités en faveur des commerçants/artisans des communes concernées.

Villedieu Intercom a engagé de nombreuses actions en faveur du commerce : Accompagnement du regroupement des unions commerciales communales au sein d'une union commerciale intercommunale, aide aux loyers, Opération Collective de Modernisation, dispositif de chèques cadeaux locaux...

Il convient de maintenir et renforcer ces actions qui contribuent au soutien de l'activité commerciale et à la consommation locale. A ce titre Villedieu Intercom a sollicité le financement d'un poste de manager du commerce. La banque des territoires a retenu la candidature de Villedieu Intercom.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention jointe correspondant au financement du poste à hauteur de 20 000€/an sur deux ans.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité  
Décide**

- **D'autoriser le Président à signer la convention de co-financement d'un poste de manager du commerce dans la cadre du plan de relance « commerce – programme ACV et PVD »**

CC-14-10-2021	Projet Maison des métiers d'art – achat de la maison de l'étain	Délibération n° 2021- 177
---------------	---	---------------------------

**Rapporteur** : Charly VARIN

Vu, le code général des collectivités territoriales,  
Vu, l'avis favorable de la commission du 22 septembre 2021,

Considérant les inscriptions budgétaires 2021 (600 000 € de dépenses et 480 000 € de recettes)

Villedieu Intercom a axé une partie importante de sa politique d'attractivité autour du développement des métiers d'art en accompagnant l'installation d'artisans d'art dans le quartier des métiers d'art, en organisant la fête des métiers d'art et en participant aux instances régionales et nationales dédiés à ces métiers.

Afin de conforter cette politique et d'être encore mieux identifié au niveau Régionale, il avait été imaginé sous le dernier mandat la mise en place d'un showroom dédié aux métiers d'art et d'une résidence d'artisans d'art sur le territoire.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation à la Région et au Département dans le cadre du contrat de territoire sous forme de « Maison des métiers d'art de Normandie » accueillant des expositions temporaires d'artisans Normands, des ateliers à destination du grand public, d'une « résidence d'artisans » pour travailler avec les scolaires et les entreprises du territoire sur des projets innovants.... L'objectif est d'apporter un produit touristique complémentaire à ceux existant et une vitrine des savoir-faire Normands.

Ce projet a reçu un avis favorable de la Région et du Département et a été retenu en tant qu'action à accompagner financièrement au titre de ce contrat à hauteur de 80% de son cout total.

La gestion de cet équipement sera assurée par la chargée de mission « métiers d'art » et l'association « Ateliers art de France » qui organise déjà la gestion de ce type d'équipement dans d'autres villes.

Pour concrétiser ce projet un lieu a été recherché dans le centre-ville de Villedieu-les-Poêles. L'ancienne maison de l'étain est en vente et semble avoir le potentiel pour accueillir ce projet. Des diagnostics amiante et structure ont été réalisés sur ce bâtiment. Ils ne révèlent pas de point « noirs » mais des travaux de confortement nécessaires sur certains planchers et du désamiantage sur certains revêtements de sol. Un travail sera aussi nécessaire pour assurer l'accessibilité du bâtiment.



Situé 15 rue du général huard, ce bâtiment est en haut de la rue carnot, qui accueille le quartier des métiers d'art, et à proximité immédiate de l'atelier du cuivre. Ce bâtiment dispose d'un certain « cachet » qui correspond à l'esprit du projet. Il est en vente à 75 000€.

Il est proposé d'acheter le bâtiment afin de poursuivre plus en détail le travail autour des travaux et de l'aménagement du lieu afin de pouvoir revenir en conseil pour proposer un plan de financement précis de la mise en place du projet.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité  
Décide**

- **D'autoriser le Président à signer tous documents utiles à l'achat de l'ancienne maison de l'étain situé au 15 rue général Huard, sur la parcelle cadastrée AH n°277, au prix de 75 000 € hors frais de notaires.**
- **Etant entendu que le projet devra faire l'objet d'une étude approfondie par un architecte et d'un plan de financement complet avant le lancement de l'opération**

CC-14-10-2021	Subvention au comice agricole de Percy-en-Normandie	<b>Délibération n° 2021-178</b>
---------------	---	---------------------------------

Rapporteur : Léon DOLLEY

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Le comice agricole de Percy-en-Normandie a déposé une demande de subvention de 1 100 €. La même demande avait été acceptée sur l'organisation du dernier comice qui avait rassemblé environ 200 personnes.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité  
Décide**

- **D'autoriser le versement d'une subvention de 1 100 € au comice agricole de Percy-en-Normandie.**

CC-14-10-2021	Appel à projet pour la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT)	Délibération n° 2021-179
---------------	--	--------------------------

**Rapporteur** : Samuel PACEY

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Dans la cadre de l'élaboration du « Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) » Villedieu Intercom souhaite engager une démarche visant à définir un « Projet Alimentaire Territorial » à l'échelle du territoire.

Il s'agit, sur la base d'une concertation de l'ensemble des acteurs locaux de l'écosystème alimentaire et d'un diagnostic partagé, de développer la production locale, durable et de qualité afin de répondre aux enjeux sociaux (précarité alimentaire, éducation à l'alimentation), économiques (structuration des filières, préserver la valeur ajoutée sur le territoire) environnementaux (gaspillage, préservation des ressources) et de santé publique liés à l'alimentation.

De nombreux acteurs interviennent dans le domaine de l'alimentation, les agriculteurs et producteurs, les consommateurs, les collectivités, les entreprises de transformation et de distribution, les associations.... Les différentes filières fonctionnent de façon indépendante alors que des synergies et des dynamiques pourraient être trouvées pour permettre une meilleure approche de l'alimentation.

- Les objectifs du PAT qui ont été pré-identifiés dans le cadre de l'élaboration du projet de mandat sont les suivants :
  - Accompagnement de la diversification des activités agricoles
  - Développement des circuits courts
  - information et sensibilisation de tous les habitants du territoire et des scolaires aux enjeux d'une alimentation durable
  - lutte contre le gaspillage alimentaire
  - Valoriser les productions locales et réfléchir à la mise en place d'un lieu ressource autour de la gastronomie-terroir du territoire
  
- L'engagement de cette démarche nécessite la mise en place d'une gouvernance dédiée et partagée :
  - Mise en place d'un comité de pilotage définissant les orientations stratégiques du projet au regard du diagnostic. Ce comité réunira des élus (commune et EPCI), des représentants des chambres consulaires (chambre d'agriculture et chambre des métiers), des citoyens, des associations (Association La Marette), des représentants d'entreprises agro-alimentaires...
  - Mise en place d'un comité technique destiné à mettre en place les actions identifiées par le comité de pilotage. Il sera composé du chef de projet PAT de Villedieu Intercom et de techniciens des chambres consulaires
  - Des groupes de travail spécifiques pourront être mis en place sur des thèmes définis afin de pouvoir associer les acteurs concernés. Par exemple sur le gaspillage alimentaire avec les représentants de la restauration collective.
  - Chef de Projet PAT de Villedieu Intercom chargé de coordonner et de développer le projet
  
- Les différentes étapes du projet :

- Etablissement d'un diagnostic mené par un prestataire
- Définition d'un plan d'action et d'une stratégie (priorisation des actions)
- Mise en place des actions

La phase diagnostic et définition d'un plan d'action est estimée à environ 30 000€. Des financements sont mobilisables via les appels à projets du plan de relance.

Plan de financement :

	dépenses		recettes	% du total
<b>Diagnostic prestataire</b>	30 000	<b>LEADER</b>	13 500	30
<b>Chargé de mission du suivi du PAT (50% ETP)</b>	15 000	<b>Appel à projet plan de relance</b>	22 500	50
		<b>Autofinancement</b>	9 000	20
<b>Total</b>	<b>45 000</b>		<b>45 000</b>	<b>100</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité Décide**

- **De valider la mise en place d'un projet alimentaire territorial**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes**



**DIRECTION DES RESSOURCES, DE LA PERFORMANCE PUBLIQUE ET DE L'APPUI  
AUX COMMUNES**

CC-14-10-2021	Attribution d'un fonds de concours à la commune de La Trinité	<b>Délibération n° 2021-180</b>
---------------	---	---------------------------------

**Rapporteur :** Catherine BAZIN

- Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
- Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-063, en date du 02 mars 2017, instaurant le principe d'un programme de fonds de concours à destination des communes rurales,
- Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-082, en date du 27 avril 2017, instaurant les modalités de mise en place du fonds de concours,
- Vu, les statuts de Villedieu Intercom incluant la commune de La Trinité comme l'une de ses communes membres,
- Vu, la demande de fonds de concours en date du 10 juin 2021 formulée par la commune de La Trinité pour des travaux de remplacement de fenêtres de la mairie et d'isolation des combles,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

**Coût total du projet : 6 714.20 € HT**

Financement	Montant HT	Taux
<b>Autre financement public</b>	514.08 €	7.66 %
<b>Villedieu Intercom</b> (montant demandé)	1 342.84 €	20.00 %
<b>Sous-total 1</b> (subventions publiques)	<b>1 856.92 €</b>	<b>27.66 %</b>
<b>Commune</b> (reste à charge)	4 857.28 €	72.34 %
<b>Sous-total 2</b> (reste à charge commune)	<b>4 857.28 €</b>	<b>72.34 %</b>
<b>TOTAL</b> (1 + 2)	<b>6 714.20 €</b>	<b>100.00 %</b>

Considérant que la commission administration générale, finances et prospective, réunie le 16 septembre 2021, a émis un avis favorable pour l'attribution d'un fonds de concours de 1 342.84 €, correspondant à 20.00 % du montant du projet,

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Décide d'attribuer un fonds de concours à la commune de La Trinité en vue de participer au financement des travaux de de remplacement de fenêtres de la mairie et d'isolation des combles, pour un montant de 1 342.84 €.**
- **Autorise le Président à signer tout acte afférant à ce dossier.**

CC-14-10-2021	Tableau des effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Délibération n° 2021-181
---------------	---	--------------------------

**Rapporteur :** Catherine BAZIN

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu, les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu, la délibération n°2021-140 de Villedieu Intercom validant son tableau des effectifs,

Considérant, l'avis favorable du comité technique du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

La modification du tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, est nécessaire aux motifs suivants :

- Recrutements agent service technique, animateur culturel, manager de commerce
- Modification quotité de temps de travail

Cadres d'emplois	Grades	TC	TNC	Quotité temps de travail TNC		Poste pourvu	Poste à pourvoir
Attachés	Attaché territorial	8 9	0			7	± 2
	Attaché territorial principal 2eme classe	1	0			0	1
Rédacteurs	Rédacteur territorial	3	0			1	2
	Rédacteur territorial principal 2e classe	3	0			2 1	± 2
	Rédacteur territorial principal 1ère classe	3	0			± 2	2 1
Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint administratif principal 1ère classe	3	0			2	1
	Adjoint administratif principal 2ème classe	6 7	0			4 6	2 1
	Adjoint administratif territorial	8 6	0			5 3	3 3
	Adjoint administratif territorial	0	1	17h30	17.5/35	0	1
Ingénieur Territorial	Ingénieur	1	0			0	1
Technicien territorial	Technicien	2	0			1	1
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1ère classe	5 4	0			3	2 1
	Adjoint technique principal 2ème classe	6 7	0			5	± 2
	Adjoint technique principal 2ème classe	0	1	30h	30/35	0	1
		0	1	12h52	12.87/35	0	1

		0	1	13h15	13.25/35	0	1
		0	1	17h00	17/35	0	1
		0	1	11h45	11.75/35	0	1
		0	1	8h37	8.62/35	0	1
		0	1	7h00	7/35	0	1
		0	1	3h00	3/35	0	1
		0	1	1h33	1.54/35	0	1
	Adjoint technique territorial	4	0			3	1
		0	1	7h00	7/35	1	0
		0	1	17h00	17/35	1	0
		0	1	8h37	8.62/35	1	0
		0	1	11h45	11.75/35	1	0
		0	1	1h33	1.54/35	1	0
		0	1	13h15	13.25/35	1	0
		0	<del>1</del> 0	4h21	4.36/35	0	<del>1</del> 0
		0	1	3h00	3/35	1	0
		0	1	11h30	11.50/35	1	0
		0	1	30h00	30/35	1	0
		0	1	15h00	15/35	1	0
0	1	5h36	5.60/35	1	0		
Animateurs	Animateur principal 1ère classe	1	0			1	0
	Animateur	<del>4</del> 5	0			<del>3</del> 4	<del>1</del> 1
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0			<del>1</del> 0	<del>0</del> 1
	Adjoint d'animation principal 2e classe	1	0			1	0
	Adjoint d'animation principal 2e classe	0	1	28h00	28/35	0	1
		0	1	18h33	18.55/35	1	0
	Adjoint territorial d'animation	<del>6</del> 8	0			6	<del>0</del> 2
		0	1	8h55	8.91/35	1	0
		0	2	5h00	5/35	1	1
		0	1	1h12	1.20/35	1	0
0	1	4h15	4.25/35	<del>1</del> 0	<del>0</del> 1		

		0	2	28h00	28/35	1	1
		0	<del>4</del> 3	30h00	30/35	3	<del>±</del> 0
		0	<del>±</del> 0	13h12	13.20/35	<del>±</del> 0	0
		0	1	5h15	5.25/35	<del>0</del> 1	<del>±</del> 0
		0	<del>±</del> 0	15h00	15/35	<del>±</del> 0	0
		0	<del>±</del> 2	12h00	12/35	<del>±</del> 2	<del>±</del> 2
		0	1	14h26	14.44/35	1	0
		0	1	17h30	17.50/35	0	1
		0	1	10h18	10.30/35	1	0
		0	1	11h15	11.25/35	1	0
Educatrices territoriales des APS	Educatrice des APS principal 1ère classe	2	0			<del>0</del> 1	<del>±</del> 1
	Educatrice des APS principal 2ème classe	<del>±</del> 2	0			<del>±</del> 2	0
	Educatrice des APS	3	0			<del>±</del> 2	<del>0</del> 1
EJE	Educatrice de Jeunes Enfants	2	0			2	0
	Educatrice de Jeunes Enfants 1ère classe	<del>±</del> 0	0			<del>±</del> 0	0
ATSEM	ATSEM principal 2ème classe	0	1	7h00	7/35	1	0
		0	1	10h10	10.16/35	1	0
	ATSEM principal 1ère classe	0	1	10h10	10.16/35	0	1
		0	1	9h30	9.5/35	1	0
Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaire	1	0			0	1
Adjointes territoriales du patrimoine	Adjointe du patrimoine principal 1ère classe	1	0			<del>0</del> 1	<del>±</del> 0
	Adjointe du patrimoine principal 2ème classe	2	0			2	0
	Adjointe du patrimoine principal 2ème classe	0	1	18h00	18/35	1	0
	Adjointe territoriale du patrimoine	<del>4</del> 3	0			<del>±</del> 1	<del>±</del> 2
<b>TOTAL</b>		<del>76</del>	<del>48</del>			<del>84</del>	
		<b>85</b>	<b>45</b>			<b>86</b>	

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité  
Décide**

- **De valider le tableau des effectifs tel que décrit ci-dessus**

CC-14-10-2021	Répartition 2021 du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	<b>Délibération n° 2021-182</b>
---------------	---	---------------------------------

**Rapporteur :** Philippe LEMAÎTRE

Vu, le rapport de CLECT en date du 5 avril et 24 mai 2016,  
Vu, la délibération n°72-2016 en date du 2 juin 2016 approuvant ce rapport de CLECT,  
Vu, la délibération n°109-2016 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 validant le montant des attributions de compensation définitive,

Considérant la circulaire préfectorale en date du 30/08/2021 et notamment l'annualité de la délibération,

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide**

- **D'opter pour la répartition dérogatoire libre du FPIC au niveau local ; avec un versement exclusif à Villedieu Intercom**
- **De choisir de reverser aux 27 communes membres les montants notifiés en 2015 au sein des attributions de compensation ;**
- **De choisir que l'excédent ou le déficit annuel sera affecté à Villedieu Intercom.**

## DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU CADRE DE VIE

CC-14-10-2021	Avenant à la convention avec la FDGDON pour la lutte contre les rongeurs aquatiques – année 2021	<b>Délibération n° 2021-183</b>
---------------	--	---------------------------------

**Rapporteur :** Samuel PACEY

La collectivité s'est engagée par convention auprès de la FDGDON dans la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins et rats musqués).

Suite à un bilan des captures en juin 2021, la FDGDON a alerté ses partenaires concernant une augmentation significative et inédite, de la population de rongeurs aquatiques et en indiquant que le plafond départemental annuel d'indemnisation des captures aux piègeurs était déjà atteint à cette période.

Un comité de pilotage départemental s'est réuni le 14 septembre dernier lors duquel les représentants des EPCI du département ont souhaité opter pour le maintien de l'indemnisation des piègeurs à 3.50€ de la capture justifiée afin de maintenir la pression de piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles sur le territoire.

Concernant Villedieu Intercom, cela représente un surcoût de 1 837.50 € pour l'année 2021.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**  
**Décide**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de cette convention pour l'année 2021**



CC-14-10-2021	Choix du schéma de collecte des déchets ménagers	Délibération n° 2021-184
---------------	--	--------------------------

**Rapporteur :** Nicolas GUILLAUME

La législation concernant la gestion et l'élimination des déchets évolue au fil des lois votées par le Parlement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 toutes les intercommunalités de France auront l'obligation de passer à l'extension des consignes de tri. Compte-tenu du schéma de collecte actuel et de la situation du Point-Fort Environnement, Villedieu Intercom a décidé de réformer complètement son schéma de collecte et de repenser l'organisation de sa compétence déchets.

En janvier 2021, le bureau d'études Environnement et Solutions a été retenu afin d'accompagner notre collectivité à faire un diagnostic forces-/ faiblesses de notre mode de collecte actuel puis de construire un nouveau schéma de collecte répondant :

- aux nouvelles normes d'extension des consignes de tri,
- à la nécessité de mettre en place des solutions de réduction des déchets,
- à la situation particulière et difficile du syndicat mixte du Point-Fort Environnement,
- à l'objectif de non-augmentation de la fiscalité locale sur les déchets.

Au cours de l'année Villedieu Intercom a donc réuni à plusieurs reprises des comités techniques, des comités de pilotage, les membres de la commission n°3 pour présenter et partager le diagnostic de notre territoire et de nos coûts actuels. En plus de ces réunions thématiques, le président a présenté l'évolution des travaux et réflexions lors des réunions de conférence des maires et des élus municipaux.

Sur la base de ces travaux, 3 scénarii ont été présentés. Ils ont été débattus lors de diverses réunions et le 1<sup>er</sup> juillet deux nouveaux scénarii plus personnalisés à nos besoins et attentes ont émergé.

Lors du conseil communautaire du 2 septembre des choix de principe ont été arrêtés afin de permettre au cabinet d'études d'approfondir le chiffrage ainsi que le plan d'actions.

Le 7 octobre, le comité de pilotage, les vice-présidents et la commission 3 ont été réunis afin de prendre connaissance du résultat de l'étude sur le scénario définitif qui sera retenu.

La commission 3 a donné un avis favorable sur le futur schéma de collecte de Villedieu Intercom qui pourrait se mettre en place selon les principes suivants :

- ✓ Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte tous les 15 jours en sacs
- ✓ Collecte des ordures ménagères résiduelles (sacs) et des emballages/papiers (sacs) en porte à porte toutes les semaines pour le périmètre touristique de Villedieu les Poêles (obligation légale)
- ✓ Collecte des emballages/papiers en porte à porte tous les 15 jours :
  - En bacs pour tout le territoire
  - Sauf, pour les habitations à plus de 50m du circuit de collecte, les usagers pourront choisir entre la dotation d'un bac ou plutôt la fourniture de sacs.
  - Sauf, pour les habitants se situant dans le périmètre touristique de Villedieu, des sacs seront fournis
- ✓ Financement du service par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- ✓ Suppression définitive de la collecte des pelouses en porte à porte avec nécessité de mettre en place une stratégie d'arrêt progressif selon le schéma suivant : maintien du service en 2022, réflexion sur la mise en place ou non d'un service à la carte à partir de 2023 (modèle à travailler dans le courant de l'année 2022 et qui une fois défini fera l'objet des délibérations spécifiques).

- ✓ Pour les professionnels : validation de l'exonération des professionnels et mise en place d'une redevance spéciale. La grille tarifaire sera à travailler dans le courant de l'année 2022 et fera l'objet de délibérations spécifiques

Ce nouveau schéma de collecte prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il est proposé au conseil communautaire de valider les principes de ce nouveau schéma de collecte travaillé collectivement depuis 8 mois, étant précisé que nos différentes instances internes poursuivront leurs travaux et réflexions dans le courant de l'année 2022 sur :

- La problématique de l'arrêt progressif du ramassage en porte à porte des pelouses sur la ville de Villedieu-les-Poêles
- La problématique de la redevance spéciale pour les professionnels et les établissements spécifiques du territoire (écoles, collèges, salles des fêtes, mairie, etc...)

Ces sujets devront faire l'objet de délibérations spécifiques.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et avec 7 voix contre, 0 abstention et 32 voix pour**  
**Décide**

- **De valider le schéma tel que décrit ci-dessus**

CC-14-10-2021	Exonération des locaux commerciaux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022	<b>Délibération n° 2021-185</b>
---------------	---	---------------------------------

**Rapporteur :** Nicolas GUILLAUME

Vu, les dispositions de l'article 1521-III.1 du code général des impôts qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

La liste des établissements exonérés doit être affichée à la porte de la mairie.

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition : 2022.

Vu l'avis du conseil communautaire du 02/09/2021,  
Vu l'avis favorable de la commission 3 du 23/09/2021,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**  
**Décide**

- **D'exonérer de taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux commerciaux détaillés dans le fichier joint**

CC-14-10-2021	Convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers des professionnels-avenant n°2	Délibération n° 2021-186
---------------	--	--------------------------

**Rapporteur :** Nicolas GUILLAUME

Depuis 2016, suite au vote de l'exonération des locaux professionnels, la convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets a été mise en place pour les professionnels souhaitant bénéficier d'un service de ramassage de leurs déchets. Aujourd'hui nous comptons environ 120 adhérents pour une recette annuelle de 55 000 €.

Depuis 2016, les tarifs étaient restés inchangés à savoir 1€ par litre pour les bacs et les sacs.

Pour l'année 2021 le tarif voté a été le suivant :

- 1.25 € le litre du bac
- 1.25 € le litre du sac

Afin d'ajuster les prix au coûts réels de la collecte et du traitement des déchets professionnels, il vous est proposé de fixer les tarifs suivants pour l'année 2022 :

- 1.50 € le litre du bac
- 1.50 € le litre du sac

Il vous est proposé de soumettre aux professionnels un avenant 2 à leur convention pour les éléments suivants :

- Article 6 : modification des tarifs (1.50€ par litre)

Cet avenant prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**Décide**

- **De valider le tarif de 1.50 € / litre pour les bacs et les sacs**
- **D'autoriser monsieur le président à signer les avenants aux conventions avec les professionnels**

CC-14-10-2021	Enquête publique pour le projet d'extension de la capacité de prélèvement dans la Sienne sur la nouvelle prise d'eau du Pont de la Dîme	<b>Délibération n° 2021-187</b>
---------------	---	---------------------------------

**Rapporteur :** Nicolas GUILLAUME

Par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, une enquête publique a été prescrite préalable à la demande d'autorisation environnementale pour le projet d'extension de la capacité de prélèvement dans la Sienne sur la nouvelle prise d'eau du Pont de la Dîme, située sur la commune de Ste Cécile.

Cette enquête s'est déroulée du 31 août 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Les travaux concernent :

- Le déplacement de la prise d'eau actuelle de l'usine de production d'eau potable de Ste Cécile
- L'extension de la capacité de prélèvement dans la Sienne
- L'effacement du barrage à clapet barrant la Sienne
- L'aménagement du seuil existant

La commission 3 du 24 septembre 2021 a donné un avis favorable sous réserve des réponses aux questions suivantes :

- Connaître le débit actuel de cette usine de production d'eau potable
- Vérifier le niveau d'étiage pour les bovins

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**Décide**

- **De donner un avis favorable à l'enquête publique concernant le projet d'extension de la capacité de prélèvement dans la Sienne sur la nouvelle prise d'eau du Pont de la Dîme sous réserve des réponses aux interrogations suivantes :**
  - **Connaître le débit actuel de l'usine de production d'eau potable de Ste Cécile**
  - **Vérifier le niveau d'étiage pour les bovins**

CC-14-10-2021	Vente groupe électrogène parking maison des services	<b>Délibération n° 2021-188</b>
---------------	--	---------------------------------

**Rapporteur** : Daniel BIDEF

Nous avons un groupe électrogène qui est installé sur le parking de la maison des services. Ce groupe est vieillissant et n'apporte aucune utilité. Il génère des frais de maintenance.

Après avoir contacté la société GESN qui en assure l'entretien, ils proposent de nous le racheter pour un montant de 1 000 € TTC.

Il vous est proposé d'autoriser la revente de ce groupe à l'entreprise GESN.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**Décide**

- **D'autoriser Monsieur le Président à revendre le groupe électrogène à l'entreprise GESN pour un montant de 1 000 €**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'aboutissement de ce dossier**

## DIRECTION DE LA COHESION ET DES SERVICES AUX HABITANTS

CC-14-10-2021	Conventionnement CAF évolution	Délibération n° 2021-189
---------------	--------------------------------	--------------------------

**Rapporteur :** Frédéric LEMONNIER

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des politiques enfance-jeunesse, la Caf de la Manche remplace le contrat enfance-jeunesse signé avec les collectivités par une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette nouvelle convention se décline autour de 8 axes de travail en lien avec le PESL :

- La petite enfance,
- L'enfance,
- L'accueil des enfants en situation de handicap,
- La jeunesse,
- L'animation de la vie sociale,
- La parentalité,
- L'accès aux droits,
- La gouvernance du projet.

On retrouve l'ensemble des services petite enfance, enfance et jeunesse de Villedieu Intercom dans la convention avec une déclinaison très concrète des actions par services. Le nouveau conventionnement a pour ambition de renforcer l'offre en direction du public adolescent à travers la PS Jeunes qui s'appuie sur la déclinaison suivante des axes prioritaires du PESL de la Manche :

- ✓ **L'Information des Jeunes**
  - Développer l'offre d'information, d'orientation, la rendre accessible en mobilisant l'ensemble des ressources positionnées sur ces domaines.
- ✓ **L'Initiative des Jeunes**
  - Susciter, promouvoir et valoriser la capacité des jeunes à se projeter dans une mobilité, de prendre des initiatives et à s'engager volontairement, individuellement ou collectivement, pour une cause, une pratique ou une action qui sert l'intérêt collectif.
- ✓ **L'Implication des Jeunes**
  - Favoriser la participation des jeunes à la vie citoyenne, créer les conditions nécessaires pour les rendre acteurs et force de propositions au développement de leur territoire.
- ✓ **L'Insertion/inclusion des Jeunes**
  - Développer un projet stratégique et partenarial contribuant à l'insertion des jeunes par la mise en œuvre d'actions relevant des champs, social, culturel, sportif, professionnel, économique et de la santé.

Aussi la commission propose d'organiser les dispositions du conventionnement avec la CAF de la manière suivante :

Mise en place d'un conventionnement PS Jeunes avec les modalités suivantes :

- Conserver la Prestation de Service Ordinaire actuelle sur l'accueil des jeunes pendant les périodes de vacances.
- Ajouter une prestation PS Jeunes de 20 000 € pour la valorisation d'un équivalent temps plein avec des animateurs jeunesse diplômés BPJEPS.

En mettant en place les critères suivants :

- Existence d'un accueil des jeunes au fonctionnement souple: pas d'obligation d'inscription préalable ou de régularité dans la fréquentation de la structure ;
- Extension des horaires d'ouverture en dehors des vacances scolaires ;
- Accueil de 50% minimum de jeunes de 12 à 17 ans ;
- Mise en place d'interventions « hors les murs » et d'actions itinérantes ;
- Accompagnement de projets et d'initiatives de jeunes en particulier en utilisant les dispositifs Ajir et Cap d'Ajir ;
- Existence d'une CTG signée avec la Caf lorsque le porteur de projet est une collectivité ;
- Désignation d'animateurs professionnels diplômés dédiés au développement du projet ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**Décide**

- **D'autoriser le président à signer la convention Territorial Globale (CTG) avec la CAF.**
- **D'autoriser le président à contractualiser une PS Jeunes avec la CAF aux conditions mentionnées ci-dessus.**



CC-14-10-2021	Subventions Sport et Jeunesse	<b>Délibération n° 2021-190</b>
---------------	-------------------------------	---------------------------------

**Rapporteur :** Frédéric LEMONNIER

Le vice-président en charge de l'éducation, de la jeunesse, du PESL et du sport propose suite à la validation de la commission cadre de vie, Jeunesse, avenir territorial, santé et mobilité du 15 septembre 2021, d'attribuer les sommes suivantes aux structures ayant fait une demande de subvention :

Associations	Montant versé en 2020	Montant demandé en 2021	Montant proposé en 2021 (commission)	Acompte versé
Percy-Moyon Cyclisme	4 000 €	8 000 €	6 000 €	
Club Sportif Villedieu Général	47 042,72 €	47 042,72 €	47 042,72 €	23 000 €

Sommes versées suite aux demandes des associations :

- Percy-Moyon Cyclisme : 6 000 €
- Club Sportif Villedieu Général : 47 042,72 €
  - o Moins 23 000 € d'acompte déjà versé soit un second versement de 24 042,72 €

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**Décide**

- **D'attribuer une subvention de 6 000 € à Percy-Moyon Cyclisme**
- **D'attribuer une subvention de 47 042,72 € au Club Sportif Villedieu Général**

**QUESTIONS DIVERSES**